

BQ, 5 juin 2019

La commission des Lois examine la proposition de résolution visant à clarifier et actualiser le Règlement du Sénat

Au lendemain de l'adoption par l'Assemblée nationale de la réforme de son règlement (cf. supra), la commission des Lois du Sénat examine ce matin la proposition de résolution visant à clarifier et actualiser le Règlement du Sénat. Les quelque 26 articles du texte présenté par le président (LR) du Sénat Gérard LARCHER comportent également des modifications d'ordre rédactionnel.

Néanmoins, cette proposition ouvre la possibilité du dépôt, dans un second temps, "d'une proposition de résolution complémentaire, comprenant des modifications de fond qui donneront lieu à une concertation avec les représentants des groupes politiques", indique le président de la chambre haute. Une hypothèse qui conforte le choix de l'exécutif de sortir la réforme de la procédure parlementaire de la révision constitutionnelle pour la confier aux chambres mêmes.

Dans le détail, le texte poursuit, selon l'exposé des motifs, trois objectifs. En premier lieu, il s'agit de "**rendre le Règlement plus lisible et plus facile d'accès**". D'une part, en explicitant certains dispositifs, tels que la règle dite de l'entonnoir, les modes d'élection du président du Sénat et de remplacement en cas de vacance de poste, les conséquences de la création ou de la disparition d'un groupe sur l'usage du droit de tirage, la procédure d'attribution des postes de rapporteur et président des commissions d'enquête, les effets du renouvellement sénatorial sur la procédure de nomination des membres d'une commission spéciale... D'autre part, en rassemblant les dispositions portant sur des sujets identiques au sein de nouveaux chapitres dédiés, par exemple aux organismes extraparlimentaires ou à l'organisation des travaux de commission, ou d'un seul article (à l'instar des dispositions relatives à composition des commissions permanentes.